



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BRIDGE CLUB NARBONNAIS

Du 2 juillet 2025

Sont présents : C Caussignac, F Tardivon, M Fischer, JL Auriau, D Tournié, G Fumat, J Miquel, C Le Bozec, S Thomières, C Sagnac.

Ont donné procuration : F Billaud, D Boileau et M Vieu

Sont excusés : M Bonnemains, G Lemoine, J Pull.

- Tarifs saison 2025/2026

La FFB a fait part des augmentations qu'elle prévoit :

1. Actuellement, la cotisation du club est de 75 €. La saison prochaine, il est prévu un montant de cotisation par joueur de 2€50 avec un montant maximum de 700€. Pour notre club qui regroupe environ 170 licenciés, cela ferait 425€. La Présidente propose que le club prenne en charge cette augmentation.

2. La part de la fédération sur la licence passerait de 25 à 30€, la part du comité restant stable. La présidente propose de reporter la hausse de 5€ sur le prix de l'adhésion (cotisation club + licence FFB) ce qui la porterait à 100€ et à 170€ pour un couple.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

- Modification du règlement intérieur

L'article 1 du règlement intérieur n'est pas cohérent avec la date de début de saison qui est le 1er juillet ce qui implique d'avoir des tarifs approuvés à cette date. Il est donc proposé que cette approbation soit faite par le Conseil d'administration. La date d'exigibilité est fixée au 30 septembre.

La nouvelle rédaction de l'article 1 est la suivante :

« Les montants des cotisations et tarifs sont votés par le Conseil d'Administration.

Paragraphe 2 inchangé .

Ils sont acquittés à partir du 1er juillet et au plus tard le 30 septembre selon les montants fixés par le Conseil d'administration et affichés au secrétariat.

Paragraphe 4 inchangé. »

- Points divers

Marathon saucisses : il est annulé pour cette saison.

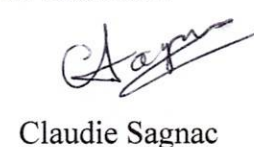
La réunion est clôturée à 20h.

La Présidente



Claudette Caussignac

La Trésorière



Claudie Sagnac